



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Maison Familiale
Rurale "La Roche du Trésor"*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2020
Association Maison Familiale Rurale "La Roche du Trésor"
5 rue du Pré - 25110 Pierrefontaine - les - Varans
Ce rapport contient 30 pages
Référence : AG-MG/AF-99

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30090101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Maison Familiale Rurale "La Roche du Trésor"

Siège social : 5 rue du Pré - 25110 Pierrefontaine - les - Varans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de l'association Maison Familiale Rurale "La Roche du Trésor",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale "La Roche du Trésor" relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 8920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Association Maison Familiale Rurale "La Roche du Trésor"
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
15 février 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 15 février 2021

KPMG S.A.

Aurélie Guyonvernier
Commissaire aux comptes

ACTIF

BILAN AU : 31/08/2020

COMPTES	INTITULES	BRUT	AMORTISS.	NET	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISE					
20	Immobilisations incorpor.	39 543	39 490	53	381
211	Terrains	26 922		26 922	26 922
212	Agencement et Aménagement terrain	247 782	175 300	72 483	83 755
2131	Batiment	4 007 304	2 062 300	1 945 005	2 095 807
2135	Aménagement Construction	2 657 286	1 739 408	917 879	975 765
21351	Aménagement Construction CFA	0	0	0	0
2151	Mat. et outil. Pédago. CFA	105 716	44 912	60 804	71 193
2156	Matériel pédagogique	202 513	196 789	5 724	8 343
2181	Agencement et Aménagement divers	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	72 943	72 880	63	718
21821	Matériel de transport CFA	87 141	87 141	0	0
2183	Matériel de bureau & informat.	64 048	62 414	1 635	4 728
21841	Mobilier d'enseignement	16 763	16 702	61	200
21842	Mobilier pour internat	231 453	184 878	46 575	55 378
2187	Matériel et outillage pour internat	487 962	411 458	76 504	99 576
2188	Autres matériels	63 634	25 133	38 501	30 420
231-38	Immobilisations en cours	6 817		6 817	6 817
261-267	Titres de participation	334		334	-1 201
274	Prêt F.R.	0		0	0
275	Dépôts et cautionnements	9 043		9 043	9 018
290-297	Provisions pour dépréciation	0		0	0
	TOTAL 1	8 327 205	5 118 803	3 208 402	3 467 819
ACTIF CIRCULANT					
<i>STOCKS</i>					
311	Alimentation	15 717		15 717	15 130
317	Fournitures	0		0	0
3221	Combustibles	6 144		6 144	703
3222	Produits d'entretien	6 052		6 052	4 087
3225	Fournitures de bureau	0		0	0
3235	Fournitures scolaire	0		0	0
	TOTAL 2	27 913	0	27 913	19 920
<i>TIERS</i>					
			- Provisions		
4011	Fournisseurs débiteurs	19 784		19 784	5 492
411	Usagers Formation débiteurs	388 894		388 894	351 584
4114	Autres usagers débiteurs	0		0	0
416	Créances douteuses	277	2 111	-1 835	
42	Personnel	0		0	
43	Organismes sociaux			0	209
44	Etat et coll. locales	46 907		46 907	38 451
45	Associés	0		0	375
46	Débiteurs divers	23 486		23 486	51 042
486	Charges constatées d'avance	31 668		31 668	43 252
	TOTAL 3	511 016	2 111	508 905	490 406
<i>BANQUES</i>					
50	DAT, Valeurs mob. de placement			0	
512	Banque comptes courants	14 984		14 984	6 876
514	Chèques postaux	0		0	0
51781	Livret d'épargne	157		157	152
531	Caisse	1 880		1 880	4 128
	TOTAL 4	17 021	0	17 021	11 156
TOTAL ACTIF CIRC. 2 + 3 + 4				553 839	521 481
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4				3 762 241	3 989 301

PASSIF

BILAN AU : 31/08/2020

COMPTES	INTITULES	NET	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES			
102	Subv. Investis. sans reprise	1 901 522	1 864 946
103	Subv. Investis. avec reprise	594 243	630 816
106	Réserves	0	0
110	Report à nouveau (Excédent)	0	0
119	Report à nouveau (Déficit)	1 297 599	972 437
120	Résultat de l'exercice (Excédent)	0	0
129	Résultat de l'exercice (Déficit)	616 567	325 162
TOTAL 1		581 599	1 198 163
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
		BRUT	Subv. inscrite cpte résultat
1311	Subventions Etat	34 780	34 780
13111	Subventions Etat CFA	0	0
1312	Subventions Région	37 045	37 045
13121	Subventions Région CFA	0	0
1313	Subventions Département	76 400	73 809
1314	Subventions communes	0	0
1317	Subventions divers	3 049	3 049
1318	Taxe d'apprentissage	0	0
13181	Taxe d'apprentissage CFA	0	0
TOTAL 2		151 273	148 683
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
151	Provisions pour risques	0	0
153	Provisions pour I.D.R.	26 768	34 408
1572	Provisions pour grosses réparations	0	0
TOTAL 3		26 768	34 408
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
164	Emprunts bancaires	1 899 941	1 759 383
1681	Autres emprunts (FD,FR...)	0	0
1688	Intérêts courus	20 162	3 880
518-19	DETTES ETS CREDIT	190 323	177 506
TOTAL 4		2 110 427	1 940 769
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS 1+2+3+4		2 721 385	3 180 120
AUTRES DETTES			
40	Fournisseurs	208 882	344 439
	Fournisseurs d'immobilisations	0	0
41	Elèves (avances)	274 536	114 077
42	Personnel	170 941	136 730
43	Organismes sociaux	205 397	91 920
44	Etat & Coll. locales	71 166	30 860
45	Associés	76 824	54 072
46	Créditeurs divers	11 283	37 083
47	Comptes d'attente	21 827	
TOTAL 5		1 040 856	809 181
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL 6		0	0
TOTAL GENERAL 1+2+3+4+5+6		3 762 241	3 989 301

MAISON FAMILIALE LA ROCHE DU TRESOR

COMPTE DE RESULTAT DU :

01/09/2019 AU 31/08/2020

INTITULES	TOT.EXERC.	EXERC.N-1
Prestations de service usagers	1 785 445	2 446 140
Produits des activités annexes	58 613	141 058
Production immobilisée	0	8 275
Subventions de Fonctionnement	83 092	157 291
Cotisations	5 613	60
Autres produits	428	3 477
Reprise sur amortissements et provisions	8 627	9 246
Transfert de charges d'exploitation	42 061	88 382
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 983 879	2 853 929
Achats (variations de stocks comprises)	432 211	542 438
Services extérieurs	598 292	828 555
Impôts et Taxes	75 561	76 493
Salaires	943 726	1 068 101
Charges sociales	193 656	292 666
Autres charges	223	19 032
Dotations aux amortissements	281 445	299 816
Dotations aux provisions	0	6 824
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 525 114	3 133 925
RESULTAT D'EXPLOITATION	-541 235	-279 996
Produits financiers	1 542	171
Transfert de charges financières	0	0
Charges financières	49 409	55 574
RESULTAT FINANCIER	-47 867	-55 404
RESULTAT COURANT	-589 102	-335 400
Produits exceptionnels	7 295	56 586
Charges exceptionnelles	34 760	46 348
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-27 465	10 237
Total des produits	1 992 716	2 910 686
Total des charges	2 609 284	3 235 848
EXCEDENT OU DEFICIT	-616 567	-325 162